



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-07

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents :

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine (Absent pour délib. 2021-03 à 10) ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de Dordogne (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
Mme Yvonne DEBORD, Maire de CHASSIECQ ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Mickaël VILLEGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Emmanuel CAQUINEAU, Maire de VALDELAUME (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;

Mandats :

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ; représentée par M. Mickaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
M. Alexandre GRENOT, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime, représenté par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne, représenté par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Sylvain BARREAUD, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Stéphane TRIFILETTI Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Thibault BRECHIKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON, représenté par M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE, représenté par Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL, représenté par Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
M. Jean-Marie PETIT, délégué du SMBS, représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA, représenté par M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;

Etaient excusés :

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laetitia FOUR ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;
Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARcq ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE ;

Mandats :

Le Président de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine, représenté par le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARcq ;

Étaient excusés :

M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;

Pour le collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Benoît PREVOST-REVOL (Absent pour délib. 2021-09 et 10) ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND ;
La représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
La représentante de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, Mme Sophie MIQUEL ;
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothée GERBAUD (Absent pour délib. 2021-10) ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS
M. le Président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, représenté par la représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;

Étaient excusés :

M. le Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne ;
Le membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :
- pour la délibération n°2021-01 : 57

Sur les 44 voix délibératives du collège des élus que compte la commission pour l'élection du Président et des vice-présidents, sont comptabilisées :
- pour la délibération n°2021-02 : 36
- pour la délibération n°2021-03 :
 VP CG1 à 5 : 35
 VP CT1 (Etiage) : 34
 VP CT2 à 5 : 33

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :
- pour la délibération n°2021-04 : 52
- pour la délibération n°2021-05 : 52
- pour la délibération n°2021-06 : 52
- pour la délibération n°2021-07 : 45
- pour la délibération n°2021-08 : 42
- pour la délibération n°2021-09 : 35
- pour la délibération n°2021-10 : 34

La Commission locale de l'eau délibère valablement.



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-07

Objet : Avis sur la méthodologie d'inventaire des zones humides

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-2020-12-18-006 en date du 18 décembre 2020 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011, modifiée en date du 21/09/2017, fixant les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU les dispositions C24 et C25 du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE Charente approuvé par arrêté interpréfectoral du 19 novembre 2019 ;

VU la méthodologie d'inventaire des zones humides présentée en séance ;

Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur la méthodologie préconisée en matière d'inventaire des zones humides et présentée en annexe 1.

Fait et délibéré à SAINTES,
Le 23 mars 2021

Le Président de la CLE,

Alain BURNET

Inventaires des zones humides

Comment faire ?



Prélocaliser, inventorier, délimiter, caractériser les zones humides !

1 – Déterminer une zone d'étude (EPCI, commune, bassin)

3 – Inventorier les zones humides sur le terrain

Identifier les zones humides

- ✓ sur les secteurs ouverts à l'urbanisation :
 - inventaire sur les parcelles concernées à partir du protocole réglementaire
- ✓ sur les autres secteurs :
 - inventaire à partir d'un plan d'échantillonnage basé sur les données de prélocalisations :
 - selon une méthode « allégée »
 - dont l'effort de prospection terrain est proportionné à la probabilité de présence de zones humides issue des prélocalisations
 - avec un effort plus important sur les pourtour pour préciser les limites
 - ajusté et complété par la concertation avec les acteurs locaux

Cartographier les zones identifiées avec une précision au 1/5000^e

Caractériser les zones identifiées selon les objectifs (planification de l'urbanisme ou PPG) : leur état de conservation, leurs fonctionnalités, les connexions entre elles, etc.

2 – Exploiter les données disponibles (pré-requis à mobiliser)

Inventaires de zones humides existants :

- ✓ Inventaires de zones humides déjà réalisés (FMA)
- ✓ Autres données disponibles : Collectivités locales, Syndicats de bassin (PPG), Parc Naturel Régional, Natura 2000, associations environnementales, etc.

-Si données insuffisantes

Prélocalisations des zones humides et autres faisceaux d'indices :

- ✓ Prélocalisations des zones humides (EPTB Charente, 2010 ; DREAL, 2012 ; Agrocampus)
- ✓ Zones sensibles au ruissellement : production, transfert, accumulation (étude de ralentissement dynamique BV Charente - EPTB Charente / Artelec, 2021)
- ✓ Hydrologie : réseau hydrographique, remontée de nappes (BRGM), etc.
- ✓ Altimétrie, géologie, pédologie (MNT, BD Topage, Corine Land Cover, etc.)
- ✓ Trames vertes et bleues (SRCE/SRADETT), maillage bocager (haies, ripisylves, zones boisées, etc.)
- ✓ Autres : photographies aériennes, cartes anciennes (Cassini, état major, etc.), témoignages, etc.

4 – Renseigner la base de données des zones humides inventoriées

Critères à renseigner (prioritaires/secondaires)

- ✓ **Format de données** : (guide Agence de l'eau Adour-Garonne – 2020) base de données structurée adaptée à la valorisation / synthèse opérationnelle des résultats à l'échelon local, du document d'urbanisme, du sous-bassin concerné et du bassin, Projection Lambert93, Format GPKG.

Inventaires des zones humides

Quels critères ?



Définition et délimitation pédologiques et botaniques

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Végétation (si identifiable) hygrophile :

- ✓ Dominée par des plantes hygrophiles répertoriées dans la liste établie pour la région biogéographique Atlantique
- ✓ Pendant au moins une partie de l'année
- ✓ Déterminée à partir, soit :
 - des espèces végétales directement
 - des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats »



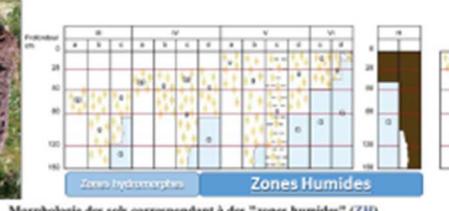
Exemples de plantes hygrophiles



OU (en absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide)

Pédologie caractérisée par 1 des 3 critères (hydromorphie) suivants :

- Horizons histiques liés à une accumulation de matières organiques due à un engorgement permanent caractéristique de tous les histosols ou les sols à tourbes
- Horizons réductiques à moins de 50 cm de profondeur, liés à un engorgement permanent en eau à faible profondeur, caractéristique de tous les réductols ou les sols composés par un horizon de gley bien marqué
- Horizons rédoxyques
 - à moins de 25 cm de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, issus d'un engorgement temporaire du sol, anciennement qualifié de « pseudo-gley »
 - à moins de 50 cm de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur, issus également d'un engorgement temporaire du sol, anciennement nommé « hydromorphe ou gley »



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des pratiques de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1993)

Inventaires des zones humides
Quelles attributs bancariser ? Sous quel format ?



Pour chaque zone humide inventoriée : des attributs indispensables à renseigner

Attribut	Format / Valeurs	Date de début d'étude
Identifiant de l'étude	ET-Charente-XXXX	Date de fin d'étude
Identifiant de la zone humide	ZH_XXXX_HHHH	Nom du Maitre d'ouvrage
Date de création / mise à jour	JJ/MM/AA	Nom du ou des Maitre(s) d'œuvre
Observateur	NOM - Prénom	
Critère(s) de délimitation	Principale / Secondaire / Complémentaire : Secondaire / Complémentaire : Végétation hygrophile / Hydromorphie du sol Topographie / Hydrologie / Aménagements humains	
Typologie et recouvrement Habitats Corine Biotope principal	1 ou plusieurs habitats / zone Seul l'habitat principal est obligatoire Le type Corine biotope est renseigné et le % de recouvrement de la zone	Type d'habitat sur la zone Cf. Arrêté du 24 juin 2008 - Annexe II table 8 - Habitats caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes : https://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFTEXT000019151510/ Cf. nomenclature CORINE Biotopes : http://zones-humides.org/sites/default/files/corine_biotope_s_complet.pdf Au minimum jusqu'au niveau 3 (exemple "53.1 ROSEIERE"), mais dépendra des habitats humides de l'arrêté
Espèces végétales	Si espèces présentes : Présence / Absence. Cf. Arrêté du 24 juin 2008 - Annexe II table A - Espèces indicatrices de zones humides : https://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFTEXT000019151510/	Recouvrement de l'habitat sur la zone % de couverture superficielle / habitat
Typologie(s) SDAGE / SAGE	1 ou plusieurs types par zone	Types
Sondages de l'hydromorphie du sol	1 ou plusieurs sondages par zone	Descripteurs pour chaque sondage

Inventaires des zones humides
Quelles attributs bancariser ? Sous quel format ?



Pour chaque zone humide inventoriée : le(s) type(s) SDAGE / SAGE à préciser

Herbier, récif (Grands estuaires)	Marais salants (Marais saumâtres aménagés)	Végétation aquatique (Bordures de plans d'eau)
Vasière (Grands estuaires)	Bassin aquacole (Marais saumâtres aménagés)	Lande humide (Marais et landes humides de plaine et plateaux)
Prés-salés (Grands estuaires)	Ripayive (Bordures de CE et plaines alluviales)	Prairie tourbeuse (Marais et landes humides de plaine et plateaux)
Armière-dune (Grands estuaires)	Forêt alluviale (Bordures de CE et plaines alluviales)	Petit lac (ZH ponctuelles)
Lagune (Grands estuaires)	Prairie inondable (Bordures de CE et plaines alluviales)	Mare (ZH ponctuelles)
Herbier, récif (Baies et estuaires moyens plats)	Roselière, canopée (Bordures de CE et plaines alluviales)	Tourbière (ZH ponctuelles)
Vasière (Baies et estuaires moyens plats)	Végétation aquatique (Bordures de CE et plaines alluviales)	Pré-salé continental (ZH ponctuelles)
Prés-salés (Baies et estuaires moyens plats)	Marais d'altiude (ZH de bas-fonds en tête de BV (ou ZH de montagne, colline))	Rizière (Marais aménagés dans un but agricole)
Armière-dune (Baies et estuaires moyens plats)	Forêt inondable (Régions d'étangs)	Prairie amandée (Marais aménagés dans un but agricole)
Lagune (Baies et estuaires moyens plats)	Prairie inondable (Régions d'étangs)	Peupleraie (Marais aménagés dans un but agricole)
Herbier, récif (Marais et lagunes côtières)	Roselière, canopée (Régions d'étangs)	Réservoir-barrage (ZH artificielles)
Vasière (Marais et lagunes côtières)	Végétation aquatique (Régions d'étangs)	Carrière en eau (ZH artificielles)
Prés-salés (Marais et lagunes côtières)	Forêt inondable (Bordures de plans d'eau)	Laganage (ZH artificielles)
Armière-dune (Marais et lagunes côtières)	Prairie inondable (Bordures de plans d'eau)	
Lagune (Marais et lagunes côtières)	Roselière, canopée (Bordures de plans d'eau)	



Pour chaque zone humide inventoriée : 1 ou plusieurs sondages d'hydromorphie des sols à décrire

Attribut	Format / Valeurs
Identifiant du sondage	ZH_XXXX_HHHHH_SSSS
Apparition traits redoxiques	Profondeur (cm) / -1 pour « sans objet »
Disparition traits réductiques	Profondeur (cm) / -1 pour « sans objet »
Apparition traits réductiques	Profondeur (cm) / -1 pour « sans objet »
Disparition traits histiques	Profondeur (cm) / -1 pour « sans objet »
Apparition traits histiques	Profondeur (cm) / -1 pour « sans objet »
Sondage	Profondeur (cm)
Cause de l'arrêt du sondage	Horizon C atteint / Horizon M, R ou D atteint / Nappe atteinte / Profondeur suffisante atteinte / Autre contrainte
Type de sols	IIla / IIlb / .IIlc / Iva / Ivb / Ivc / Ivd / Va / Vb / Vc / Vd / Vic / Vid / H / Cas particulier / Autre sol non humide
Nappe	Profondeur (cm)
Humide	1 = Humide / 0 = Non humide / -1 = Ne sait pas (uniquement en cas de doute sur les cas particuliers)
Identifiant de la zone humide	ZH_XXXX_HHHHH (si en zone humide) / -1 sinon
Sondage de référence	Identifiant du sondage de référence si ce sondage vient en complément de celui-ci / -1 sinon
Date du sondage	JJ/MM/AAAA

Pour chaque zone humide inventoriée : des attributs secondaires selon les enjeux

RUBRIQUE "Hydrologie"	
Submersion	
Fréquence	Échelle
Inconnue	Inconnue
Jamais	Sans objet
Toujours	Totalement
Exceptionnellement	Partiellement
Régulièrement	
Type(s) et permanence des entrées et sorties d'eau	
Héritation : Principal (P) – Secondaire (S) – Complémentaire (C) Permanence : Saisonnière (Si) – Intermittente (I) – Permanent (P) – Inconnue (In)	
Entrées d'eau	
Mer / Océan	Héritation Permanence
Cours d'eau	S - I - P - Si
Canaux / Fossés	S - I - P - Si
Sources	S - I - P - Si
Nappes	S - I - P - Si
Plans d'eau	S - I - P - Si
Ruisseau/ruisseau diffus	S - I - P - Si
Eaux de trans.	S - I - P - Si
Pompage	S - I - P - Si
Evaporation	S - I - P - Si
Isocara	S - I - P - Si
Autres	S - I - P - Si
Sorties d'eau	
Mer / Océan	I - Si - Bi
Cours d'eau	S - I - P - Si
Canaux / Fossés	I - Si - Bi
Nappes	S - I - P - Si
Plans d'eau	S - I - Bi
Ruisseau/ruisseau diffus	S - I - Bi
Eaux de trans.	S - I - Bi
Pompage	S - I - Bi
Evaporation	S - I - Bi
Isocara	S - I - Bi
Autres	S - I - Bi
Fonction(s) de régulation hydrologique	
Intensité	
Régulation naturelle des crues	Fort - Moyen - Faible
Protection contre l'inond.	Fort - Moyen - Faible
Stockage durable des eaux de surface, recharge des nappes	Fort - Moyen - Faible
Réduire risque d'inond.	
Fonction(s) épuratorice(s)	
Intensité	
Intervention des matières en suspension et des toxiques	Fort - Moyen - Faible
Intervention des nutriments	Fort - Moyen - Faible
Diagnostic hydrologique	
Proche de l'équilibre naturel Sensiblement dégradé Dégradé Très dégradé	
Remarque se rapportant aux données hydrologiques :	

RUBRIQUE + dégradé +
Spécies végétales
Spécies animales
Fonction(s) biologiques
Etat de conservation du milieux
Remarques se rapportant aux données biologiques

RUBRIQUE + contraste
Activité(s) et usages(s) de la zone – autour de la zone
Instrument(s) de protection
Zone PLU
Valeurs(s) socio-économique(s)
Remarques concernant le contexte

RUBRIQUE + bilan
Activité(s)
Menace(s)/Niveau de menace(s)
Fonction(s) majeure(s)
Remarques concernant le bilan

RUBRIQUE + actions
Préconisation d'action
Contexte d'intervention
Faisabilité d'intervention
Niveau de priorité
Recommandation(s) technique(s) et modalité(s) de mise en oeuvre

